EMC1 LA LIBERTÉ

Vocabulaire

- **liberté (la)** : la capacité de faire tout ce qui ne nuit pas à autrui
- **liberté (une)** : un droit reconnu par la loi
- **loi** (une) : une règle établie par l'État et valable pour tous
- **droit** (le) : ensemble des règles juridiques officielles
- **Constitution** (une) : la loi fondamentale d'un État
- **ordre public** (l') : le maintien de la sécurité, de la salubrité, de la tranquillité et de la dignité

Introduction

Comment la liberté est assurée par les libertés ?

1. QUELLES SONT NOS LIBERTÉS ?

1A. Les libertés fondamentales

Consigne. A l'aide des documents, classer dans le tableau les libertés fondamentales : libertés individuelles et libertés collectives. (Compléter le tableau avec des mots ou des expressions.)

Document 1. DDHC (1789)

Article 2. Les droits sont la liberté, la propriété, la sûreté.
Article 10. Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses.
Article 11. La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme.

Document 2. DUDH (1948)

Article premier. Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits.
Article 3. Tout individu a droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne.

Documents 3. CIDE (1989)

Article 13. L'enfant a droit à la liberté d'expression.
Article 14. Les États respectent le droit de l'enfant à la liberté de pensée et de religion.
Article 15. Les États reconnaissent les droits de l'enfant à la liberté d'association et à la liberté de réunion.

Libertés individuelles	Libertés collectives

► Cours 1A. Les libertés fondamentales

Les libertés individuelles permettent aux citoyennes et aux citoyens d'être maîtres de **leurs mouvements** et de **leurs choix** (liberté de circulation ou de mariage, par exemple), mais aussi de **leurs opinions et croyances** (liberté d'opinion, liberté de conscience), ainsi que **d'exprimer celles-ci** (liberté d'expression), y compris en ligne.
Les libertés collectives permettent aux citoyennes et aux citoyens de **s'associer** les uns avec les autres et de s'engager **dans la vie de la société** (droit de réunion, d'association, de manifestation, droit syndical, liberté de la presse).
Il s'agit de **libertés fondamentales.**

1B. Les libertés sont garanties.

1) Un exemple : le lancer de nain

Document. Décision du Conseil d'État (1995)

- **Le contexte**

Atteint de nanisme, Manuel Wackenheim était connu au début des années 1990 pour ses représentations de lancer de nain en discothèque. Mesurant 1,18 mètre, casqué et habillé en footballeur américain, il était projeté par les spectateurs sur des matelas gonflables grâce à deux poignées dans son dos. Le but : le jeter le plus loin possible.
Alors qu'il était de passage dans une commune en 1991, la maire a pris un arrêté interdisant le spectacle. L'affaire est portée devant le tribunal administratif, qui annule l'arrêt de la maire. Cette dernière saisit le Conseil d'État, la plus haute justice administrative, qui confirme qu'elle avait le droit d'interdire le spectacle.

- **La décision du Conseil d'État**

Vu le code des communes ;
Vu la convention européenne des droits de l'homme et des libertés fondamentales ;

Considérant qu'il appartient à la police municipale de prévenir une atteinte à l'ordre public ; que la police municipale peut interdire une attraction qui porte atteinte au respect de la dignité de la personne humaine ;
Considérant que l'attraction de lancer de nain consistant à faire lancer un nain par des spectateurs conduit à utiliser comme un projectile une personne affectée d'un handicap physique ;
Considérant qu'une telle attraction porte atteinte à la dignité de la personne humaine ;

Confirme la décision d'interdiction du spectacle.

Conseil d'État, Arrêt du 27 octobre 1995.

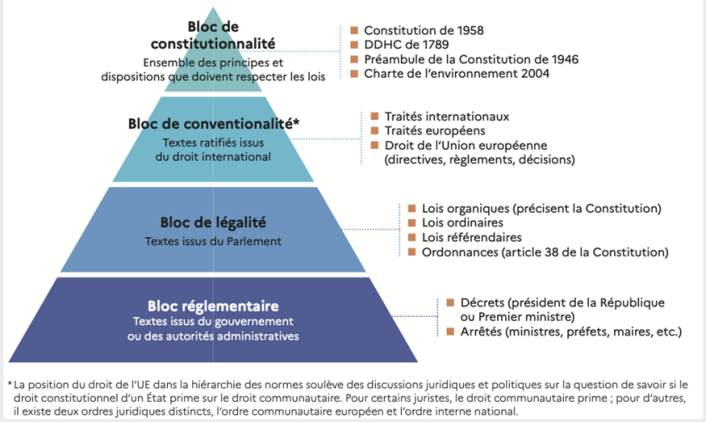
Consigne. Analyser la décision du Conseil d'État. (Répondre aux questions suivantes par des mots/expressions.)

1) Quelle particularité physique de Manuel Wackenheim était utilisée dans le spectacle ?
2) En quoi consistait le spectacle et où se tenait-il ?
3) Qui a interdit le spectacle en 1991 ?
4) Au nom de quoi le spectacle avait-il été interdit dans cette commune en 1991 ?
5) Quelle est la décision du Conseil d'État ?
6) Au nom de quoi est prise la décision du Conseil d'État ?
7) Sur quel texte de loi se base le Conseil d'État ?

2) La pyramide du droit

Consigne. Identifier à quel niveau de la pyramide du droit sont garanties les libertés fondamentales.

La pyramide de Kelsen, représentation de la hiérarchie des normes



*La position du droit de l'UE dans la hiérarchie des normes soulève des discussions juridiques et politiques sur la question de savoir si le droit constitutionnel d'un État prime sur le droit communautaire. Pour certains juristes, le droit communautaire prime ; pour d'autres, il existe deux ordres juridiques distincts, l'ordre communautaire européen et l'ordre interne national.

D'après vie-publique.fr

► Cours 1B. Les libertés sont garanties.

Les libertés fondamentales sont garanties par **le droit**, notamment **la Constitution** et les textes qui y sont rattachés, comme la **DDHC**. Ces textes garantissent les droits et les libertés au quotidien. Même **l'action de l'État** y est soumise, car elle ne peut porter atteinte aux libertés du citoyen. On parle alors d'**État de droit**.

2. QUELLES SONT LES LIMITES À NOS LIBERTÉS ?

2A. Première limite à nos libertés : la loi et les libertés des autres

Consigne.
1) Dans la DDHC, trouver deux libertés fondamentales qui peuvent être limitées. Pour chacune d'elle, indiquer par quoi elle peut être limitée. (Faire des phrases.)
2) Identifier et décrire les deux limites à nos libertés dans la DDHC. (Faire des phrases.)

Document. DDHC (1789)

Article 4. La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui : ainsi, les droits de l'homme n'ont de bornes que celles qui assurent aux autres ces mêmes droits. Ces bornes ne peuvent être déterminées que par la loi.
Article 5. La loi interdit les actions nuisibles à la société.
Article 10. Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, à condition de pas troubler pas l'ordre public établi par la loi.
Article 11. La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme : tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi.

► Cours 2A. Première limite à nos libertés : la loi et les libertés des autres

La loi existe pour **organiser la vie en société**. En conséquence, elle seule peut **limiter nos libertés**, au cas où elles nuiraient à celles des autres. Par exemple, on a le droit de manifester pour défendre une cause, mais on ne peut pas casser des vitrines, car cela porte atteinte au droit de propriété des autres.
Respecter les autres, c'est aussi respecter la liberté. Ainsi, nos libertés s'arrêtent quand elles gênent celles des autres. Par exemple, nous avons le droit d'écouter de la musique dans le bus, mais il faut baisser le volume pour ne pas déranger les autres passagers, même si personne ne nous l'ordonne et même si la loi ne l'impose pas.

2. QUELLES SONT LES LIMITES À NOS LIBERTÉS ?

2A. Première limite à nos libertés : la loi et les libertés des autres

Consigne.
1) Dans la DDHC, trouver deux libertés fondamentales qui peuvent être limitées. Pour chacune d'elle, indiquer par quoi elle peut être limitée. (Faire des phrases.)
2) Identifier et décrire les deux limites à nos libertés dans la DDHC. (Faire des phrases.)

Document. DDHC (1789)

Article 4. La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui : ainsi, les droits de l'homme n'ont de bornes que celles qui assurent aux autres ces mêmes droits. Ces bornes ne peuvent être déterminées que par la loi.
Article 5. La loi interdit les actions nuisibles à la société.
Article 10. Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, à condition de pas troubler pas l'ordre public établi par la loi.
Article 11. La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme : tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi.

► Cours 2A. Première limite à nos libertés : la loi et les libertés des autres

La loi existe pour **organiser la vie en société**. En conséquence, elle seule peut **limiter nos libertés**, au cas où elles nuiraient à celles des autres. Par exemple, on a le droit de manifester pour défendre une cause, mais on ne peut pas casser des vitrines, car cela porte atteinte au droit de propriété des autres.
Respecter les autres, c'est aussi respecter la liberté. Ainsi, nos libertés s'arrêtent quand elles gênent celles des autres. Par exemple, nous avons le droit d'écouter de la musique dans le bus, mais il faut baisser le volume pour ne pas déranger les autres passagers, même si personne ne nous l'ordonne et même si la loi ne l'impose pas.

2B. Deuxième limite à nos libertés : la défense de l'ordre public

Consigne.
1) Définit l'ordre public.
2) Analyser au moins 12 situations (6 dans le collège / 6 hors du collège) en indiquant :
- quelle(s) liberté(s) est(sont) concernée(s)
- quel(s) risque(s) pour l'ordre public pose la situation
- quelle(s) solution(s) vous proposez pour concilier liberté(s) et ordre public.

Situation	Libertés	Ordre public	Solution
Dans le collège			
1) Un élève refuse de montrer le contenu de son sac à l'entrée du collège.	Liberté individuelle, respect de la vie privée	**Sécurité** : Risque d'introduction d'objets dangereux	Accepter les contrôles pour garantir la sécurité collective
2) Des élèves organisent un défi TikTok dangereux dans l'enceinte du collège.			
3) Un élève refuse de porter un masque dans un lieu clos pendant une épidémie.			
4) Un élève refuse de suivre le groupe pendant une sortie scolaire pour "explorer seul".			
5) Un élève utilise son téléphone en cours malgré l'interdiction.			
6) Un groupe d'élèves organise un "sit-in" dans le hall du collège sans autorisation.			
7) Un élève distribue des tracts politiques dans l'enceinte du collège.			
8) Un élève refuse de participer à un exercice d'évacuation incendie.			
9) Un élève utilise un langage grossier ou insultant envers un camarade.			
10) Un élève refuse de manger à la cantine pendant plusieurs jours (grève de la faim individuelle).			
11) Un élève se scarifie ou se blesse volontairement dans les toilettes du collège.			

Situation	Libertés	Ordre public	Solution
Hors du collège			
1) Un groupe d'adolescents organise une soirée chez l'un d'eux sans surveillance adulte et avec de l'alcool.	Liberté de réunion, liberté de consommation.	**Sécurité + Salubrité** : Risque d'accidents et d'intoxication alcoolique.	Organiser des soirées encadrées (présence d'un adulte, interdiction de l'alcool).
2) Des adolescents organisent un concert improvisé dans un parc public sans autorisation.			
3) Des adolescents font du skate dans un parc interdit aux sports mécaniques.			
4) Des jeunes organisent une bataille de nourriture dans un parc public.			
5) Un adolescent diffuse en direct une bagarre de rue sur les réseaux sociaux.			
6) Des jeunes collent des affiches politiques non autorisées sur les murs de la mairie.			
7) Un adolescent utilise un scooter électrique sans casque et en excès de vitesse en ville.			
8) Des adolescents occupent les transports en commun en bloquant les portes pour faire une vidéo.			
9) Des jeunes organisent une chasse au trésor dans un quartier résidentiel en pleine nuit.			
10) Un jeune tague un monument historique avec un message politique.			
11) Des adolescents organisent un rassemblement spontané sur une place publique sans déclaration.			

► Cours 2B. Deuxième limite à nos libertés : la défense de l'ordre public

Nous avons des libertés, mais la société doit aussi **garantir l'ordre public**. Ce dernier limite donc les libertés pour protéger la sécurité, la tranquillité, la salubrité et la dignité de tous.
Nos libertés entrent parfois en conflit avec l'ordre public : ce que nous aimerions faire peut parfois le menacer. Ce **conflit entre libertés et ordre public** est normal : il nous oblige à trouver un équilibre. L'ordre public n'est pas là pour nous empêcher de vivre, mais **pour protéger tout le monde**, y compris nous-même.

► Cours 2B. Deuxième limite à nos libertés : la défense de l'ordre public

Nous avons des libertés, mais la société doit aussi **garantir l'ordre public**. Ce dernier limite donc les libertés pour protéger la sécurité, la tranquillité, la salubrité et la dignité de tous.
Nos libertés entrent parfois en conflit avec l'ordre public : ce que nous aimerions faire peut parfois le menacer. Ce **conflit entre libertés et ordre public** est normal : il nous oblige à trouver un équilibre. L'ordre public n'est pas là pour nous empêcher de vivre, mais **pour protéger tout le monde**, y compris nous-même.

► Cours 2B. Deuxième limite à nos libertés : la défense de l'ordre public

Nous avons des libertés, mais la société doit aussi **garantir l'ordre public**. Ce dernier limite donc les libertés pour protéger la sécurité, la tranquillité, la salubrité et la dignité de tous.
Nos libertés entrent parfois en conflit avec l'ordre public : ce que nous aimerions faire peut parfois le menacer. Ce **conflit entre libertés et ordre public** est normal : il nous oblige à trouver un équilibre. L'ordre public n'est pas là pour nous empêcher de vivre, mais **pour protéger tout le monde**, y compris nous-même.

► Cours 2B. Deuxième limite à nos libertés : la défense de l'ordre public

Nous avons des libertés, mais la société doit aussi **garantir l'ordre public**. Ce dernier limite donc les libertés pour protéger la sécurité, la tranquillité, la salubrité et la dignité de tous.
Nos libertés entrent parfois en conflit avec l'ordre public : ce que nous aimerions faire peut parfois le menacer. Ce **conflit entre libertés et ordre public** est normal : il nous oblige à trouver un équilibre. L'ordre public n'est pas là pour nous empêcher de vivre, mais **pour protéger tout le monde**, y compris nous-même.

► Cours 2B. Deuxième limite à nos libertés : la défense de l'ordre public

Nous avons des libertés, mais la société doit aussi **garantir l'ordre public**. Ce dernier limite donc les libertés pour protéger la sécurité, la tranquillité, la salubrité et la dignité de tous.
Nos libertés entrent parfois en conflit avec l'ordre public : ce que nous aimerions faire peut parfois le menacer. Ce **conflit entre libertés et ordre public** est normal : il nous oblige à trouver un équilibre. L'ordre public n'est pas là pour nous empêcher de vivre, mais **pour protéger tout le monde**, y compris nous-même.

3. Débat : Sommes-nous libres de tout faire ?

Vous participerez au débat suivant : « **Sommes-nous libres de tout faire ? »**

Consigne 1. Rechercher et noter des arguments utiles pour le débat : au moins 5 arguments « oui » et 5 arguments « non ».

Consigne 2. Participer au débat.
Évaluation

- Savoir prendre la parole (10 points) : lever le doigt, ne pas couper la parole, ne pas bavarder, parler au moins 1 fois
- Argumenter (10 points) : avoir des idées personnelles, répondre aux autres

Consigne 3. Faire un bilan du débat. (Noter quelques arguments oui et non.)

Conclusion

La liberté est une valeur fondamentale de la République. Elle s'exerce notamment à travers un ensemble de libertés fondamentales. Cependant, elle est limitée par la liberté des autres et par la loi pour être ainsi garantie pour tous.

3. Débat : Sommes-nous libres de tout faire ?

Vous participerez au débat suivant : « **Sommes-nous libres de tout faire ? »**

Consigne 1. Rechercher et noter des arguments utiles pour le débat : au moins 5 arguments « oui » et 5 arguments « non ».

Consigne 2. Participer au débat.
Évaluation

- Savoir prendre la parole (10 points) : lever le doigt, ne pas couper la parole, ne pas bavarder, parler au moins 1 fois
- Argumenter (10 points) : avoir des idées personnelles, répondre aux autres

Consigne 3. Faire un bilan du débat. (Noter quelques arguments oui et non.)

Conclusion

La liberté est une valeur fondamentale de la République. Elle s'exerce notamment à travers un ensemble de libertés fondamentales. Cependant, elle est limitée par la liberté des autres et par la loi pour être ainsi garantie pour tous.